

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 24 JUIN 2024**

**Etaient présents** : Michel BARBIER – Christiane BOSSEZ – Éric DUCROZ – William HAMICHE – Patrick MIESCH – Séverine MOREL – Johanna PLAISANCE – Rachel RIZZON – François SORET – Didier VALLVERDU.

**Etaient absents excusés** : Nathalie CASTELEIN – Jean-Michel DONZÉ procuration à François SORET – Sophie GUERITAINE – Caroline SCHWEITZER procuration à Rachel RIZZON – Nicolas VOILAND procuration à Séverine MOREL.

**DÉLIBÉRATION N° 56/24 : DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE  
SÉANCE ET APPROBATION DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Désigne** Patrick MIESCH comme secrétaire de séance.
- Approuve le procès-verbal de la séance du 13 mai 2024.

**DÉLIBÉRATION N° 57/24 : CONGRÈS DES MAIRES : PRISE EN  
CHARGE DES FRAIS DES PARTICIPANTS**

Monsieur le Maire précise qu'il participera au 106<sup>ème</sup> Congrès des Maires et Présidents de Communautés de France qui se tiendra à Paris du 19 au 21 Novembre 2024.

Conformément à l'article L.2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un mandat spécial doit être conféré à l'élu par délibération du Conseil Municipal : ce mandat ouvre droit au remboursement des frais exposés (séjour, transport, ...) par les élus concernés dans les conditions fixés à l'article R.2123-22- du CGCT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** la prise en charge des frais d'inscription, d'hébergement et de déplacement liés à la participation de Monsieur Didier VALLVERDU au 106<sup>ème</sup> Congrès des Maires et Présidents de Communautés de France se déroulant du 19 au 21 Novembre 2024 à Paris.
- Le paiement des frais d'inscription se fera auprès de l'Association des Maires de France, la participation aux frais de déplacement et d'hébergement se fera auprès de l'Association des Maires du Département du Territoire de Belfort.

## **DÉLIBÉRATION N° 58/24 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNÉE 2024**

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accorder une subvention de fonctionnement 2024 aux associations suivantes :

Association Fort en Musique

750 €

**Madame Rachel RIZZON** présente la demande de subvention déposée par l'association Semons l'espoir. Elle explique que cette association permet aux parents d'enfants hospitalisés au CHU de Besançon de bénéficier d'un hébergement. Les Rougemontois bénéficient également de ce service.

**Monsieur le Maire** rappelle que jusqu'à présent le Conseil Municipal subventionnait uniquement des associations locales. Il serait judicieux de prévoir chaque année un budget subventions à allouer à des associations régionales et/ou nationales en fonction de leur intérêt pour les habitants.

**Madame Rachel RIZZON** approuve cette proposition.

**Monsieur le Maire** propose donc de surseoir à la demande de l'association Semons l'Espoir.

Cette demande est acceptée à l'unanimité par les membres présents.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 15.

**Le Maire,**



**Didier VALLVERDU**

**Le secrétaire de séance,**



**Patrick MIESCH**